



L'an deux mil seize, le Mardi 12 Janvier, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur DUMONT Pierre-Henri, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

DUMONT Pierre-Henri, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, JAMPY Isabelle, MERCIER Sabrina, LAMBLIN Richard, LEGROS Marc, NOËL Corinne, MARTIN Fabrice, PILLE Robert, LOUCHEZ Laurence, MAGNIER Renée, FLUHR Caroline, COURTOIS Thierry, GEISLER Maryse, LENGLIN Daniel, GATEL Renée, WILLAUME Quentin, FIOLET EVELYNE, FOURNIER Annick, MASSET Christian, DELCROIX Nathalie, EMILE Bernard, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine, CARBONNIER Thérèse.

Étaient Excusés :

COUPE Olivier (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
WACHEUX Annette (Pouvoir Véronique DESEIGNE)

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

INFORMATIONS

Monsieur le Maire présente ses vœux aux Conseillers municipaux, administrés et personnes présentes dans la salle.

Il convient de désigner le secrétaire de séance : monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner monsieur Quentin Willaume, secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL du Mardi 10 novembre 2015

Madame Delcroix s'interroge sur le fait qu'à de nombreuses reprises, les interventions de son groupe ne sont pas reprises. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit soit de textes inaudibles (parce que les élus oublient très souvent d'activer le micro et donc leurs propos ne sont pas enregistrés), soit parce que les conversations ne sont pas retranscriptibles (car plusieurs personnes parlent en même temps). Monsieur le Maire rappelle que si le micro n'est pas allumé, les prises de parole ne sont pas enregistrées. Il précise également que ce n'est pas une volonté de sa part et que l'ensemble des débats sont d'ailleurs repris sur youtube dans un pur souci de totale transparence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Commissions municipales – Modification

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors des Conseils Municipaux des 16 avril et 27 mai 2014, des Commissions municipales avaient été constituées. Compte-tenu des démissions récentes de messieurs Régis DELDREVE et Serge PERON, tous deux Conseillers municipaux, il y a lieu de pourvoir à leur remplacement par la désignation de nouveaux élus au sein des instances concernées par leur départ : Commission ACHATS, Commission d'APPELS D'OFFRES et CLET (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges).

Suite aux accords de mesdames Nathalie DELCROIX et Evelyne FIOLET de les remplacer et conformément à l'article L. 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter comme suit la liste des Commissions municipales :

Remplacement de monsieur Régis Deldrève :

2.1.1 – Commission Achats : madame Nathalie Delcroix

2.1.2 – Commission d'Appels d'Offres : madame Nathalie Delcroix

Remplacement de monsieur Serge PERON :

2.1.3 – CLET : madame Evelyne Fiolet

Pour information : En ce qui concerne la modification du Comité Technique et du CHSCT, il y a lieu de prendre des nouveaux arrêtés. Suite à l'accord de Monsieur Christian Masset, celui-ci remplacera donc monsieur Régis Deldrève dans ces deux comités.

Monsieur Bouchel s'interroge sur le fait qu'aucun élu de son groupe n'est présent à la commission d'appels d'offres. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une représentation à la proportionnelle, qui fut décidée entre les différents groupes après les élections, et que le nombre d'élus par groupe n'ayant pas évolué, il n'y a pas lieu de revenir sur cette répartition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.2 Comités Consultatifs – Modification

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors des Conseils Municipaux des 27 mai et 23 septembre 2014, 17 comités consultatifs avaient été constitués. Compte-tenu de la démission de messieurs Régis Deldrève et Serge Péron, tous deux Conseillers municipaux, il y a lieu de pourvoir à leur remplacement par la désignation de nouveaux élus au sein des instances concernées par leur départ : URBANISME, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PREVENTION SECURITE, FORT VERT et TRAVAUX.

Suite aux accords de mesdames Nathalie Delcroix, Evelyne Fiolet et de monsieur Christian Masset de les remplacer et conformément à l'article L. 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'arrêter comme suit la liste des Comités consultatifs :

C'est ainsi que :

- pour le comité URBANISME : messieurs Serge Péron et Régis Deldrève sont remplacés par monsieur Christian Masset et madame Evelyne Fiolet.
- pour le comité DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : monsieur Régis Deldrève est remplacé par madame Nathalie Delcroix.
- pour le comité PREVENTION SECURITE : monsieur Régis Deldrève est remplacé par monsieur Christian Masset.
- pour le comité FORT VERT : monsieur Serge Péron est remplacé par madame Evelyne Fiolet
- et pour le comité TRAVAUX : monsieur Serge Péron est remplacé par monsieur Christian Masset

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.3 Modification du Règlement Intérieur

A ce jour, monsieur le Maire rappelle aux élus que les séances du Conseil Municipal sont enregistrées, filmées et diffusées intégralement sur le site internet de la commune en accès libre.

L'établissement d'un Procès-Verbal reprenant l'intégralité des débats paraît aujourd'hui obsolète et de surcroît générateur d'un coût important pour la collectivité du fait du temps de travail conséquent qu'il génère pour l'établir.

Pour information, plus de 56 heures ont été nécessaires à l'établissement du Procès-verbal de notre dernière réunion du 10 novembre 2015 (écoute, frappe, lecture et relecture ...), soit un coût total de plus de 1800 €.

Monsieur le Maire propose donc, désormais, de prévoir l'établissement d'un Procès-Verbal reprenant les points saillants des débats et propose de rédiger l'article 29 du Règlement Intérieur :

Modification proposée :

« Les séances publiques du Conseil Municipal sont enregistrées, filmées et diffusées sur le site internet de la ville en accès libre. Elles donnent lieu à l'établissement du Procès-Verbal reprenant les points saillants du débat. »

Une fois établi, ce Procès-Verbal est communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Chaque Procès-Verbal de séance est mis aux voix pour adopter à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Conseil Municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au Procès-Verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au Procès-Verbal suivant.

Monsieur Emile précise qu'il souhaite le maintien d'un document écrit. Monsieur le Maire confirme que le procès-verbal continuera d'être envoyé en format papier. Il sera juste condensé afin de ne reprendre que les débats majeurs et ce dans l'unique but de ne pas alourdir la tâche de relecture et retransmission écrite du document.

Madame Delcroix souhaite savoir qui déterminera les points saillants. Monsieur le Maire précise qu'il sera rédigé de la même façon qu'auparavant avec la municipalité précédente. Les agents en charge de la rédaction retranscriront les points importants des débats, ne laissant de côté que ce qui n'est pas nécessaire à leur compréhension ainsi que le superflu. Le but étant essentiellement de retranscrire une synthèse cohérente des discussions et non de réduire ou déformer les propos de l'opposition. Il rappelle également que l'intégralité des débats est diffusée sur internet.

Madame Delcroix souhaite que le délai de mise en ligne de 3 à 7 jours soit respecté car une information à la population 3 semaines après le conseil municipal n'a aucun intérêt. Monsieur le Maire, sous couvert de Monsieur Phillipson, souhaite également que l'on puisse raccourcir ce délai, sachant que le compte-rendu sommaire est, lui, diffusé dans les 5 jours, ce qui est conforme à la loi.

Après débat, le terme « intégralement » est ajouté et « saillants » est remplacé par « majeurs ». La modification retenue est donc la suivante :

« Les séances publiques du Conseil Municipal sont enregistrées, filmées et diffusées intégralement sur le site internet de la ville en accès libre. Elles donnent lieu à l'établissement du Procès-Verbal reprenant les points majeurs du débat. »

ADOPTE PAR 25 VOIX POUR,

1 VOIX CONTRE (Mme Delcroix Nathalie)

& 3 ABSTENTIONS (Mme Fournier Annick, Mme Fiolet Evelyne, M. Emile Bernard)

3 – FINANCES

3.1 Demande de Subvention : Contrat de Rayonnement Touristique

Le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais - Picardie renouvelle son appel à projet de Contrat de Rayonnement Touristique, relayé par le Syndicat Mixte du Pays du Calais, permettant de développer des actions à caractère touristique sur la commune.

A ce titre, monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2015, la commune a reçu une aide pour mise en place de l'aire de fitness et la signalisation des sentiers de randonnées.

Monsieur le Maire propose de reconduire la demande de subventions en 2016 pour trois actions nouvelles de mise en valeur du patrimoine de la commune pour les visiteurs : l'amélioration de la signalisation vers la Ferme des Aigrettes ; la mise en place d'un sentier pédestre permettant le contournement de la Ferme des Aigrettes ; et le développement de la fête maritime des Islandais aux Hemmes permettant une réelle mise en avant de la spécificité culturelle locale.

L'aide peut s'élever jusqu'à 30% du montant total des projets, mais, s'agissant d'un appel d'offres, il n'est pas garanti d'obtenir les subventions demandées sur l'intégralité des projets soumis ; une enveloppe fixe étant définie pour l'ensemble du Pays-du-Calais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs au Contrat de Rayonnement Touristique avec la Région.

ADOpte A l'UNANIMITE

3.2 Demande de Subvention : Aire de Covoiturage

La ville prévoit, en 2016, de mettre en place une aire de covoiturage sur l'avenue François Mitterrand, à proximité du rond-point de la Route Départementale n°942 conduisant vers l'autoroute. Cette aire permettra de répondre aux besoins d'usagers pratiquant déjà le covoiturage et stationnant leur véhicule à cet endroit, conduisant actuellement à des mésententes avec certains riverains et commerçants.

La commune envisage ainsi d'y aménager une aire de 20 places goudronnées, avec emplacements pour les 2 roues, arrêts de transport en commun, dépose-minute et panneau d'information. Le montant estimé de cet investissement s'élève à cent-mille (100 000) € HT.

La mise en place de cette aire répondant aux objectifs de déplacement durable du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, une aide représentant 50 % des investissements est proposée par cette institution. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a sollicité également la Région pour cette opération au titre du dispositif territoire à énergie positive. Cela amènerait un financement extérieur de 80 % pour cette opération. La réalisation de ce projet interviendra après la révision simplifiée du PLU.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs aux subventions liées à la mise en place d'une aire de Covoiturage avec le Département du Pas-de-Calais.

Monsieur Masset précise qu'il aurait pu être opportun d'envisager cela rue Pascal, rue fortement empruntée. Monsieur le Maire partage le point de vue de Monsieur Masset mais précise que la ville n'a pas l'emprise foncière nécessaire pour cela. Le projet présenté est prévu Avenue François Mitterrand afin d'éviter toute acquisition foncière qui ne viendrait qu'alourdir les finances communales.

ADOpte A l'UNANIMITE

3.3 Eglise des Hemmes : Demande de Subvention : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Les services de l'État, et en particulier la commission départementale des élus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ont lancé, comme chaque année, un appel à projets auquel la commune de Marck peut candidater.

A ce titre, la commune s'était vu attribuer en 2015 des aides pour les deux premières phases de la réhabilitation de l'église des Hemmes et pour la mise en place de citernes de protection incendie.

Un grand nombre d'opérations peuvent être subventionnées. Dans ce cadre, la commune souhaite candidater à cet appel à projet pour les phases « C et D » de la réfection de l'église des Hemmes au titre des " travaux de mise en sécurité des édifices culturels propriétés communales non classés ".

Seules la maçonnerie, la charpente et la couverture peuvent bénéficier de cette aide. La dépense totale correspondante est estimée à 346 041,81 €.

L'aide peut s'élever jusqu'à 25 % du montant total des projets, mais, s'agissant d'un appel d'offres, il n'est pas garanti d'obtenir les subventions demandées sur l'intégralité des projets soumis ; une enveloppe fixe étant définie pour l'ensemble de l'arrondissement de Calais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'Etat pour les travaux susvisés.

Madame Delcroix demande si la subvention porte sur l'ensemble des travaux. Monsieur le Maire précise que les lots chauffage et électricité ont été retirés puisque n'étant pas éligibles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.4 Réfection des Trottoirs de l'Avenue François Mitterrand : Demande de Subvention : DETR

Comme pour la délibération précédente, la commune souhaite également candidater à l'appel à projet de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réfection des trottoirs de l'Avenue François Mitterrand au titre des "grosses réparations sur chaussées et trottoirs".

Les travaux ont été attribués à la SA HEMBERT TP à Ardres pour un montant de 70 565 € HT.

Consistance des travaux :

Démolition des pavés et enrobés existants sur une surface de 1 603 m².

Reprise du fond de forme et reprofilage.

Terrassement mécanique avec évacuation des déchets.

Fourniture et mise en œuvre de matériaux tout venants.

Pour les parkings et entrées : fourniture et mise en œuvre d'enrobés sur 270 m² (5cm d'épaisseur) Pour les trottoirs : enrobés calcaire noir sur 4cm d'épaisseur sur une surface de 1 333 m².

Réalisation d'un enduit manuel monocouche.

Fourniture et pose de nouvelles bordures et d'autres accessoires divers.

Démarrage des travaux : dès que les conditions climatiques le permettront et que les centrales à enrobés seront de nouveau en service. Les travaux devraient s'achever avant la fin du printemps.

L'aide peut s'élever jusqu'à 20% du montant total des projets, mais, s'agissant d'un appel d'offres, je rappelle qu'il n'est pas garanti d'obtenir les subventions demandées sur l'intégralité des projets soumis ; une enveloppe fixe étant définie pour l'ensemble de l'arrondissement de Calais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'Etat pour les travaux susvisés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.5 Réfection de la Rue Jean Bart : Demande de Subvention : DETR

Comme pour les deux délibérations précédentes, la commune souhaite également candidater à l'appel à projets de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réfection de la rue Jean Bart au titre des "grosses réparations sur chaussées et trottoirs".

Les travaux du lot N°1 « Réfection de la Voirie » ont été attribués à l'Entreprise SNC Eiffage Route Nord Est à Coquelles pour un montant de 170 948,75 € HT.

Consistance des travaux :

Scarification de la Chaussée existante avec réemploi des matériaux existants sur 19 cm d'épaisseur et sur une surface totale de 6 300 m².

Mise en place de matériaux tout venants.

Epandage liant, malaxage, réglage compactage des couches d'assise avec une machine spécifique sur la totalité de la surface et réalisation d'une couche d'accrochage.

Réalisation d'un tapis d'enrobés sur 6 cm d'épaisseur sur les 6 300 m².

Mise à niveaux des bouches à clefs, boîtes de branchement, bouches d'égout, etc. ...

Réglage des accotements.

Réalisation de la signalisation horizontale.

Cette technique permet à la fois de réduire le temps d'intervention de chantier, de minimiser les transports de matériaux puisqu'il y a un réemploi des matériaux existants pour le fond de forme donc un excellent Bilan Carbone pour cette opération.

Les travaux du lot N°2 « réfection de l'éclairage public » ont été attribués à SET Tertiaire à Saint Pol/Mer pour un montant de 50 777,30 € HT.

Consistance des travaux :

- Remplacement des lanternes existantes par des lanternes à LED y compris l'ajout d'un module d'abaissement de puissance.
- Ajout de points lumineux complémentaires avec abaissement de puissance pour éviter le phénomène de « trou Noir » sur le 1^{er} tronçon avant le petit bois.
- Ajout de points lumineux supplémentaires avec abaissement de puissance pour le tronçon avant les Hemmes de Marck.

L'ensemble des travaux pour les 2 lots devrait s'achever au printemps 2016. Le démarrage se fera en fonction des conditions climatiques de ce début d'hiver et les délais d'approvisionnement des matériaux et la reprise d'activités des Centrales à Enrobés.

L'aide peut s'élever jusqu'à 20% du montant total des projets, mais s'agissant d'un appel d'offres, il n'est pas garanti d'obtenir les subventions demandées sur l'intégralité des projets soumis ; une enveloppe fixe étant définie pour l'ensemble de l'arrondissement de Calais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'Etat pour les travaux susvisés.

Messieurs Masset et Emile demandent des précisions sur la localisation exacte des travaux.

Monsieur le Maire confirme que les portions de voirie rénovées partiront de l'angle de l'avenue du Général De Gaulle avec la rue Jean Bart jusqu'avant la ferme des salines et redémarreront au niveau du chemin Poupart jusqu'au panneau « entrée des Hemmes ». Le tronçon entre les deux portions avait été repris lors de la mise en place de l'assainissement.

ADOpte A l'UNANIMITE

3.6 Equipements numériques : Demande de Subvention : DETR

Comme pour les trois autres délibérations précédentes, la commune souhaite également candidater à l'appel à projet de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'acquisition de 4 vidéoprojecteurs interactifs et 4 microordinateurs associés pour les écoles de la commune, au titre de l'équipement numérique des bâtiments communaux à vocation scolaire.

Chaque école a été dotée d'un tableau blanc interactif et d'un ordinateur portable lors de la rentrée scolaire 2013-2014 pour un coût de 10 500 €. Ce matériel a été installé dans 3 classes de CM2 et une classe de CP.

Au printemps 2014, l'acquisition fut faite de 2 valises contenant chacune un ordinateur portable et 15 tablettes tactiles. Cette classe mobile permet de déplacer les tablettes de classe en classe selon les besoins. Le coût est de 22 900 €.

Aux vacances d'automne 2015, dans chaque école élémentaire, un dispositif de sécurité internet dit pare-feu permettant de mettre en place une solution de filtrage internet a été installé pour un coût de 6 468 €.

Une valise contenant un ordinateur portable et 15 tablettes est en cours de livraison à l'école Victor Hugo, coût 11 797 €.

Durant les vacances de Noël ont été installés 4 vidéos projecteurs interactifs et 4 tableaux blancs, un dans chaque école ; 3 classes de CP et une classe de CM2 seront ainsi équipées. Ces vidéos projecteurs sont accompagnés d'un ordinateur portable. Coût 8 500 €. Une formation sera dispensée courant janvier pour les enseignants concernés.

Une valise contenant 13 ordinateurs portables est en cours de commande destinée à l'école du Moulin pour un coût de 11 320 €. Les 4 écoles élémentaires seront ainsi équipées de classe mobile.

La dépense totale correspondante est estimée à 8 500,00€.

L'aide peut s'élever jusqu'à 25% du montant total des projets, mais son octroi n'est pas certain.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'Etat pour les travaux susvisés.

ADOpte A l'UNANIMITE

Madame Delcroix souhaite savoir si la commune est en capacité d'investir sur l'ensemble des actions si toutes les demandes de subventions aboutissaient. Et que se passerait-il si certaines subventions étaient retoquées ? Quels projets seraient abandonnés ?

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des opérations ont été budgétées et seront quoi qu'il en soit réalisées.

4 – PERSONNEL

4.1 Modification du tableau des effectifs

Il a été décidé d'étendre la capacité d'accueil des P'tits Meuniers et de créer un jardin d'enfants, afin de répondre aux problèmes liés à la non-scolarisation des enfants de 2 ans.

Pour ce faire, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 17h30
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe à 28h
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à 17h30

ADOpte A l'UNANIMITE

4.2 Mise en place d'astreintes semaine

Réuni en date du 14 décembre 2015, le Comité Technique a émis un avis favorable pour la mise en place d'un service d'astreintes afin de pouvoir intervenir pour faire face à des besoins imprévus. Ce service ne fonctionne cependant que du vendredi soir au lundi. Or ces événements imprévisibles peuvent survenir également en pleine semaine (incendie ou accident sur le domaine public ...).

Aussi, monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'étendre le service d'astreintes. Ainsi les agents du service technique qui auront la charge de cette astreinte assureront à tour de rôle ce service du lundi au lundi suivant.

La rémunération correspondante à cette astreinte est fixée par l'arrêté en date du 14 avril 2015 (à ce jour, 149,48 € pour une semaine complète).

Madame Delcroix demande si l'ensemble des agents pourront effectuer les astreintes et désire avoir des précisions quant à la transmission de l'information aux agents.

Madame Deseigne précise qu'une personne par semaine sera mobilisée sur la base du volontariat et des capacités / compétences de l'agent amené à prendre en charge l'astreinte. Une information auprès des services techniques est en cours de circulation.

ADOpte A l'UNANIMITE

5 – COMMUNICATIONS DIVERSES

➤ Points sur les travaux de voirie - *Marché à bons de commande*

Réfection et entretien des voiries communales pendant la période du 8 février au 3 mars 2016

Titulaire du marché : EUROVIA - Zone Marcel Doret – CALAIS

Montant du marché : Seuil maximum de 50.000 € HT/an

Durée du marché : 1 an renouvelable sur 3 ans

1 – Avenue de Calais du 8 au 11 février 2016

Les travaux avenue de Calais consistent en l'enlèvement de la bande centrale pavée. Celle-ci sera remplacée par une bande centrale en enrobés.

Le montant des travaux s'élève à 4 088,61 € HT.

2 – Rue du canal du 22 au 24 février 2016

Les travaux ont pour but d'atténuer la bosse située au-dessus du pont du canal en reprenant les enrobés de la voirie en amont et en aval.

Le montant des travaux s'élève à 6 663,54 € HT.

3 – Avenue de Verdun du 22 au 24 février 2016

Les travaux concernent la réfection partielle d'environ 115 m² de trottoirs existants.

Le montant des travaux s'élève à 4 987,50 € HT.

4 – Rue Molière du 17 au 19 février 2016

Les travaux concernent la rénovation d'environ 170 m² du trottoir existant.

Le montant des travaux s'élève à 11 437,72 € HT.

5 – Rue du Stade du 29 février au 3 mars 2016

Les travaux consistent en la création d'aires de retournement et en la réfection de portions d'enrobés.

Le montant des travaux s'élève à 10 751,19 € HT.

6 – Rue Robelin du 9 au 11 février 2016

Les travaux concernent la réfection partielle d'environ 15m² de trottoirs existants.
Le montant des travaux s'élève à 3 164,19 € HT.

7 – Avenue de l'Aéroport du 10 au 11 février 2016

Les travaux concernent la réfection partielle d'environ 15 m² de trottoirs existants.
Le montant des travaux s'élève à 3 195.14 € HT.

8 – Route de Waldam du 15 au 16 février 2016

Les travaux consistent en la réalisation d'un caniveau, afin de remédier au problème d'infiltration d'eaux pluviales affectant une habitation située en bord de route.

Le montant des travaux s'élève à 4 502,78 € HT.

Résumé :

L'ensemble des travaux en quelques chiffres :

Réfection d'enrobés de voirie : **367 m²**

Réfection d'enrobés trottoirs : **325 m²**

Fourniture et mise en œuvre de différents types de graves : **219 Tonnes**

Fourniture et mise en œuvre de différents types de bordures : **118 ml**

Le montant total de l'ensemble de ces opérations est de : **48 790.67 € HT soit 58 548.80 € TTC**

➤ **Ecole Hautes Communes**

Monsieur le Maire donne quelques explications quant aux problèmes récents rencontrés lors de l'intrusion de quelques migrants dans la cour de l'école maternelle des Hautes communes. Il précise également que des mesures de sécurité ont été prises, à savoir :

- réhaussement d'un grillage à l'arrière de l'école qui était affaissé,
- mise en place d'un grillage sur le devant,
- changement du portail
- création d'une zone d'accueil devant l'école primaire pour les parents de 150 m² en prenant sur l'espace vert où se situe le pommier, qui sera enlevé.

➤ **Allée des Bernaches**

Face à la problématique migratoire, plusieurs mesures vont être engagées très rapidement :

- élargissement du fossé
- mise en place d'un grillage

Le but étant de diviser les flux de l'allée des Bernaches et de l'impasse de l'Hermitage.

➤ **Manifestations passées :**

- Courant le mois de novembre, **le Concert Pianiste Soliste** Matthieu Esnult exceptionnel et de qualité a ravi les spectateurs et toujours très apprécié **le Concert de la Sainte Cécile** avec l'harmonie batterie municipale de Marck.
- **La Collecte de jouets** organisée par le Conseil Municipal des Jeunes au profit des enfants malades du Centre Hospitalier de Calais a remporté un vif succès. De nombreux cadeaux ont été remis aux enfants émerveillés de recevoir des jouets pour le Noël.
- Très grande participation au **Téléthon** cette année : les fonds récoltés par les associations Marchoises se sont élevés à 5367,03 € (contre 2 432 € en 2014) et un chèque a été remis à AFM Téléthon ; merci au CSC, à tous les organisateurs et participants à cette manifestation.

- le lundi 7 décembre, la place de la Mairie a été envahie d'enfants et de parents suite à l'arrivée de **Saint Nicolas**. Tous étaient très heureux de déguster du chocolat chaud et de recevoir des bonbons. Le lancement des illuminations a émerveillé tout le monde.
- Weekend festif à la Ferme des Aigrettes pour le **Marché de Noël** : 25 chalets avaient été installés pour le plaisir des administrés ; la fête était au rendez-vous tout au long du weekend qui s'est terminé par un **Gospel de Noël** à l'église St Martin dans une ambiance exceptionnelle.
- **Elections Régionales** :
Les élections Régionales ont eu lieu les dimanches 6 et 13 décembre dernier. Le taux de participation au 2^{ème} tour a été de 54,99 %. Ont obtenu pour l'ensemble des bureaux de vote :
 - La liste « Une région fière et enracinée LE PEN Marine 2080 Voix soit 44,56 %
 - La liste « Notre région au travail BERTRAND Xavier 2588 Voix soit 55,44 %

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette élection et félicite les deux nouveaux conseillers régionaux marchois : madame Deseigne et Monsieur Taccoen .

➤ **Manifestations à venir :**

- **Vœux de la commune** ce vendredi 15 janvier à 19h aux Dryades (accueil à partir de 18h30)
- **Les Thibautins** au complexe Hubert Seban le vendredi 29 janvier à 20h30, comédie écrite et mise en scène par Pascal Chivet « N.A.O. » (Négociation Annuelle Obligatoire) organisée par le Comité des Fêtes

6 – ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T.

Marchés Publics : Procédures adaptées

- Réfection des Trottoirs de l'Avenue François Mitterrand
 - HEMBERT TP : 70 565,00 € HT
- Acquisition d'un utilitaire léger d'occasion pour les services techniques
 - GARAGE FOSMAT : 5 000 € TTC
- Transport collectif de personnes (Marche à Bons de Commandes - Mini : 20 000 km, Maxi : 50 000 km)
 - LITTORAL NORD
- Réfection de la Rue Jean Bart
 - Lot 1 : Réfection de Voirie : EIFFAGE ROUTE NORD EST : 170 948,75 € HT
 - Lot 2 : Réfection de l'Eclairage Public : SET TERTIAIRE : 50 777,30 € HT
- Réfection de la voirie et de l'éclairage public - impasses des Hemmes et du Fort-Vert
 - Lot 1 : Réfection de Voirie : STPP : 86 650,00 € HT
 - Lot 2 : Réfection de l'Eclairage Public : SET TERTIAIRE : 28 009,50 € HT

Madame Delcroix souhaite connaître les mesures qui vont être prises pour la salle de Danse. Plusieurs carreaux cassés ont été remplacés par des plaques de bois ce qui occasionne beaucoup d'humidité et de condensation, néfaste aux nombreux utilisateurs.

Monsieur le Maire précise que le projet de construction d'une nouvelle salle a dû être abandonné pour des raisons financières liées à la situation de CAP CALAISIS. La ville est à la recherche de nouvelles solutions et subventions afin de donner des conditions d'évolution correctes aux associations concernées.

Prochain Conseil Municipal Mardi 23 février 2016 à 19h

La séance se termine à 20h15